



A Paris, le 28 octobre 2021

Objet : Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2022 - Intégration des infirmier(e)s puéricultrices(teurs) parmi les professionnels pouvant réaliser l'entretien postnatal précoce

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,

Monsieur le Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles,

Le 22 octobre dernier, lors du vote du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2022, l'amendement n°2306 a été proposé par le gouvernement, soutenu par de nombreux députés de tous bords politiques.

Cet amendement visait à instaurer un entretien postnatal précoce, une mesure de santé publique saluée par les professionnels de la périnatalité et allant dans le sens d'une plus grande prévention notamment de la dépression du post-partum, en évaluant les besoins de la mère et du conjoint en termes d'accompagnement. Il ne s'y limite cependant pas, puisqu'il vise également à prendre en compte l'enfant dans sa globalité et dans son environnement. Cet entretien était ainsi présenté comme pouvant être réalisé par un médecin, une sage-femme, ou une infirmière puéricultrice.

C'est avec stupéfaction que nous constatons le retrait de cet amendement, proposé de nouveau quelques instants plus tard en omettant de mentionner les infirmières puéricultrices.

Cette modification de dernière minute a suscité de vives réactions chez les professionnels et les organisations représentatives, pour deux raisons principales :

- D'une part, les infirmières puéricultrices sont solidement formées au repérage de la dépression chez l'adulte de par leur formation infirmière, et aux spécificités du lien d'attachement et du développement psycho-affectif de l'enfant, au soutien et à l'accompagnement à la parentalité, à la prévention de l'épuisement parental de par

leur formation de spécialisation. Les infirmières puéricultrices sont donc doublement compétentes, du point de vue de la mère et du point de vue du nouveau-né, en matière de repérage précoce de la dépression du post-partum. Elles interviennent déjà sur la période concernée par l'entretien postnatal précoce, notamment en services de Protection maternelle et infantile.

- D'autre part, les premières réactions officielles dénonçaient une responsabilité des syndicats de sage-femmes dans ce retrait. Or, rapidement, ces mêmes organisations ont réagi en précisant avoir découvert l'amendement lors du vote, et se défendant de s'être prononcées contre. Bien au contraire, elles mettent en avant la nécessité de travailler en pluridisciplinarité.

La suppression pure et simple des puéricultrices de cet amendement a donc été vécu comme la négation de nos compétences, une méconnaissance de la réalité de terrain et de la nécessaire complémentarité entre les professionnels de la périnatalité. Le maillage territorial de professionnels compétents apparaît aujourd'hui primordial pour assurer le déploiement effectif de l'entretien postnatal précoce.

Force est de constater qu'il semble aujourd'hui incompréhensible et inaudible que cet entretien ne soit pas ouvert aux infirmières puéricultrices, compétentes, déjà positionnées sur cette activité notamment en Protection maternelle et infantile, et avec le soutien public des sage-femmes.

Nous sollicitons de toute urgence un entretien sur ce sujet afin de clarifier le positionnement du gouvernement et de réintégrer les infirmières puéricultrices lors des prochaines étapes du vote du projet de loi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, Monsieur le Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles, l'expression de notre très haute considération.

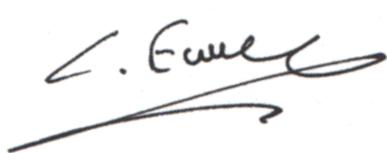
Brigitte Prevost-Meslet

Présidente de l'Association Nationale des Puéricultrices(teurs) Diplômé(e)s des Etudiants



Charles Eury

Président du Collège des Infirmier(e)s Puéricultrices(teurs)



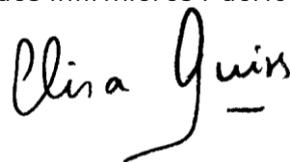
Guylaine Babchia

Présidente du Comité d'Entente des Ecoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance



Elisa Guises

Présidente de la Société de Recherche des Infirmières Puéricultrices



Katia Saby

Présidente du Collectif Je Suis Infirmière Puéricultrice

